

Mercredi 9 novembre 2015 – 20 heures – Centre culturel, salle n°2.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des conseillers municipaux et des adjoints présents, soit :

- DELFOUR Viviane, FOUQUET Marie-Thérèse, JACQ Christian.
- BARAILLES Brigitte, 1re Adjointe Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- BERNES Eliane, Adjointe, Finances – Logistique – Développement économique
- LAVALLART Patrick, Adjoint, Affaires scolaires et périscolaires - Jumelage
- LOUBRIAT Anne, Adjointe, Environnement
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Association et Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- PORTEJOIE Pierre-Yves, Adjoint, Animation - Jeunesse - Conseils de Quartiers



Je vous propose dans un premier temps d'aborder, ensemble, les dossiers en cours (nous serons bien sûr à votre disposition après la réunion pour revenir sur certains points). Dans un second temps, nous passerons en revue les points évoqués lors de la dernière réunion de quartier.

20H15 - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

21H - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 11 MARS 2015

ESPACES VERTS

H : rue de la Fraternité : il existe un problème d'arbres, en particulier sur tous les ronds-points. Les arbres sont imposants et font naître des inquiétudes chez les riverains. Si une voiture perd le contrôle, elle percute l'arbre : il faut trouver une solution pour ces arbres inadaptés. Le lotissement Lasmounines est très concerné.

M : le lotissement Lasmounines a été délibérément construit avec des voies étroites afin de préserver la tranquillité des riverains et empêcher de rouler trop vite. Aujourd'hui, ce n'est plus adapté, mais nous ne pouvons pas changer la voirie.

H : les gens circulent en sens inverse, je demande le passage de la Police Municipale (PM).

M : c'est noté, je vais envoyer la PM et un panneau « sens interdit » va être mis en place.

H : rue Paul Bert également.

M : vous avez raison, il y a des panneaux de signalisation qui manquent et qui, une fois mis en place, permettront à la PM de verbaliser les contrevenants.

H : existence également d'un problème d'arbres devant les habitations. Leurs branches touchent les câbles et cela devient dangereux. Certains arbres créent également des fissures au niveau des murets.

M : les branches basses ont été taillées. Toutefois, il convient de préciser que pour les branches touchant les câbles, l'intervention doit être obligatoirement assurée par une entreprise agréée agissant pour le compte d'ERDF ou Orange. Les essences d'arbres d'origine ne sont effectivement plus adaptées. Si nous les taillons, ils repartent de plus belle l'année suivante et cela pose des problèmes de maîtrise.

H : et si les branches tombent ?

M : si les branches tombent, c'est que l'arbre est malade. Après diagnostic, les branches qui menacent les habitations sont élaguées.

H : rue Pasteur, nous sommes en présence d'un nid de frelons asiatiques dans un jardin privé. Peut-on faire une information sur le sujet dans le Passage Actuel.

M : le nid est de la responsabilité des propriétaires du jardin mais nous pouvons informer sur les entreprises qui peuvent intervenir.

H : idem pour les guêpes.

INSECURITE

H : résidence Royal Park : existence d'une piscine privée qui l'été, attire des « hordes de sauvages » qui investissent les lieux. Du grillage a été installé au-dessus de la piscine mais ils passent quand même. J'appelle la Police régulièrement la nuit, car ils viennent aussi la nuit. Ils coupent le grillage à la pince coupante dans un bruit effroyable. Que peut-on faire ?

M : j'ai saisi le Procureur (même si ce genre de situation n'est pas toujours très simple, car ce sont souvent des résidents eux-mêmes qui provoquent le problème en facilitant l'intrusion de non-résidents) : en cas d'intrusion, il est recommandé aux résidents de composer le 17. L'attention du Directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) a été attirée sur la nécessité absolue de répondre aux habitants. Sachez que la Police Municipale n'a pas le droit d'intervenir. Si la Police Nationale vous répond qu'elle vient mais qu'elle ne vient pas, je vous demande de noter la date et l'heure de votre appel et de me transmettre le tout à la Mairie. Cela me permettra d'intervenir auprès du DDSP car les appels sont enregistrés et il interviendra auprès de ses services.

H : on risque de tomber sur la gendarmerie.

M : non, nous dépendons de la Police Nationale.

H : Police Municipale : les policiers municipaux sont au nombre de 3 + 1 ASVP. J'admets qu'on ne peut pas procéder à une embauche mais vous pouvez réétudier leur emploi du temps et leurs horaires pour qu'ils soient plus présents. Je souhaite des passages dans la journée mais également des rondes de nuit.

M : nous avons effectivement prévu de recruter un policier municipal supplémentaire. Aujourd'hui, cela n'est plus possible financièrement mais nous avons entrepris de nouvelles actions : des rondes nocturnes depuis cet été ainsi que des patrouilles à vélo. Une mutualisation des polices municipales avec les communes de la rive gauche est également à l'étude.

H : Résidence « La Chêneraie » des « boit sans soif » se ravitaillent chez Aldi et jettent les canettes dans les jardins, nous allons les voir et faisons preuve de pédagogie mais c'est difficile. Ils squattent La Chêneraie ou le Chat d'Oc.

M : c'est noté. Cet été, c'était les zadistes installés à Brax et à Ste Colombe qui stationnaient en certains points de la commune. En pareil cas, il vous faut appeler la Police Municipale.

PROPRETE

H : à la Chêneraie, par vent d'autan, le lotissement reçoit tous les cartons abandonnés sur le parking du magasin Aldi ainsi que les tickets de caisse. Sur le chemin de Trompillou, c'est le verre brisé et les canettes. Pour rentrer dans le lotissement par l'avenue de la Marne, aux heures de pointe et le dimanche avec la clientèle de Carrément Fleurs, à l'infléchissement de la chaussée, nous sommes gênés. Je demande à vos services de faire matérialiser une interdiction de stationnement sur cette partie. Le rond-point de la Poste est très dangereux pour les piétons et les personnes âgées ; les passages piétonniers sur lesquels nous sommes prioritaires sont trop proches de l'axe du rond-point.

M : nous avons pris contact avec le directeur du magasin qui s'est engagé à procéder à un nettoyage régulier.

H : cela a été fait un temps.

M : nous allons faire une « piqûre de rappel ». S'agissant du stationnement, le coût des solutions envisageables paraît hors de proportion avec la gêne occasionnée.

H : avenue de la Marne, état de saleté de la portion qui va de l'entreprise Boscardin à l'abribus. Rue de la Persévérance (n°17) / avenue de la Marne (le long du grillage situé en face du cabinet vétérinaire) amoncellement régulier de détritus.

M : les services municipaux sont intervenus sur ce qui est un domaine privé pour procéder notamment à l'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures ménagères. Pour des questions de salubrité publique, la Commune interviendra à nouveau ponctuellement si nécessaire.

H : le calendrier de la collecte a été modifié et va jusqu'en décembre 2015, des modifications sont-elles prévues en 2016 ?

H : si nous ne sommes pas informés par Internet, nous pouvons l'imprimer sur le Passage Actuel.

M : le circuit et les modalités de la collecte vont changer en 2016. Le papier et les verres ne seront plus ramassés et devront être apportés aux points de collecte implantés sur la Commune. Nous ne sommes pas d'accord mais voilà les réponses qui nous ont été données : il s'agit de réaliser des économies, mais supprimer les calendriers est une « fausse bonne idée » et nous ne sommes pas d'accord. Le Président de l'AA est d'ailleurs également de cet avis.

H : cela posera un problème pour les gens qui ne peuvent se déplacer.

M : nous sommes d'accord. Il vous faut le demander également au Président de l'AA.

H : le calendrier édité sur fond jaune, c'est peu économique, mais on pourrait l'imprimer en noir et blanc, à la veille de la COP 21. Les personnes âgées vont être pénalisées et je pense que le tri va s'en ressentir.

M : la réponse que l'on nous a donnée, c'est « qu'il n'y aura pas de baisse de tri ». J'en doute comme vous.

H : que va-t-on faire des containers ?

M : à ce jour, personne ne le sait. Nous avons demandé à l'AA de venir en Mairie pour une réunion de travail car nous allons devoir faire le choix de la localisation des points d'apport volontaire.

H : ces nouvelles modalités ont fait l'objet d'un vote à l'AA ?

M : quand il s'agit de faire des économies, tout le monde est d'accord mais pour les calendriers, l'AA n'a demandé l'avis de personne.

H : **voie sur berge**, nuisances causées par les détritiques laissés lors de la braderie.

M : il n'y aura plus de braderie, la dernière a eu lieu en mars 2015.

H : peut-on équiper la voie sur berge de poubelles ?

M : un courrier a été demandé à l'AA, afin qu'elle sensibilise les entreprises de transports de déchets se rendant à l'usine d'incinération.

SECURITE ROUTIERE

H : **lotissement La Chêneraie**, le panneau « impasse » a disparu, nous avons demandé qu'il soit remplacé mais cela n'a pas été fait, seul le panneau « Stop » a été remplacé.

JJ Mirande : c'est noté, le panneau à changer fait l'objet d'une commande groupée. Votre demande est bien prise en compte.

H : **rue du Commandant Bouan**, problème avec l'intersection de l'avenue Paul Bême et l'avenue M. Ricard. Le carrefour est dangereux car il n'y a pas de visibilité. Le car de transport public stationne sur la route. Peut-on faire un rond-point ou un stationnement pour le bus sur le parking du Chat d'Oc.

M : une réunion a eu lieu avec le Président de l'AA et le Directeur de Kéolis. Il en ressort que les bus appartiennent à l'AA et qu'il n'est pas envisageable de les remplacer à court terme. Le parking du Chat d'Oc est privé et les prescriptions réglementaires en matière d'arrêt de bus privilégient désormais l'arrêt sur chaussée.

H : **rue Pasteur**, la rue est en sens interdit mais les voitures circulent en sens inverse, même les riverains le font, c'est plus court. La rue du Commandant Bouan est une belle réalisation mais rue Pasteur cela fait 10 ans que nous attendons et la situation s'est dégradée avec la réalisation des derniers travaux d'assainissement.

M : chaque année, nous avons un programme d'investissement limité à 800 000 €/an. La rue Pasteur n'est pas prévue au programme. En priorité, nous traitons les trous et les bosses afin que la voirie ne soit pas dangereuse.

H : il y a pourtant des promesses qui ont été faites pendant la campagne.

M : c'est vrai, mais avant le mois de mars 2014, personne n'imaginait que les communes prendraient une telle « claque » financière.

H : on fait donc une croix sur les travaux de voirie ?

M : non, mais nous ne pouvons pas tout faire.

H : c'est une rue où il y a de jeunes enfants, pas de trottoir, le danger est réel.

M : vous avez raison et cela ne date pas d'aujourd'hui. Le traitement se fera au fur et à mesure.

H : il y a de plus en plus de familles avec de jeunes enfants et pas de trottoirs.

M : il faut faire des choix. Il y a deux ans, aucune municipalité ne supposait qu'elle aurait 30% de moyens financiers en moins. Il y a forcément des choses que l'on ne pourra pas faire.

H : cela peut être inscrit au niveau des programmes des travaux.

M : nous essayons effectivement de traiter les priorités. Nous allons étudier ce cas.

H : **l'avenue de la Marne** est un vrai danger. Il est impossible de se garer, les passages protégés sont dangereux, parce que mal éclairés ; les piétons risquent de se faire accrocher. Est-ce qu'on ne pourrait pas installer un feu qui passe au rouge dès qu'un véhicule est en excès de vitesse ?

M : l'ouverture de la liaison RD119/RD656 (printemps 2017) va permettre de diminuer notamment le flux de poids-lourds circulant sur l'avenue de la Marne.

H : **rue de la Garonne**, les containers poubelles sont présents en permanence sur la voirie, l'AA se déplace et nous dit que c'est un problème de la Police municipale, on verra ce que vous ferez...

M : une campagne de sensibilisation a été menée auprès des riverains.

H : les voitures traversent par la rue du 8 Mai.

JJ Mirande : vous avez raison, nous constatons ce phénomène sur l'ensemble de la Commune.

H : **avenue de Verdun**, problème de stationnement aux alentours du bar Rive Gauche, les clients monopolisent le stationnement et nous ne pouvons pas nous garer devant chez nous.

M : je comprends, mais le stationnement sur cette voie publique ne peut être réservé aux riverains.

H : **avenue Michel Ricard**, la vitesse est excessive, non-respect de la zone 30. Pouvez-vous étudier la pose de dos d'âne ? Il est constaté le stationnement prolongé sur les parkings extérieurs notamment par les commerçants. Pouvez-vous

étudier la mise en place d'une zone bleue ? De plus, l'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 T n'est pas respectée. Les scooters empruntent les pistes cyclables. Les véhicules non autorisés stationnent sur les places de stationnement handicapé.

H : les véhicules de plus de 3.5 tonnes passent toujours. J'ai fait des photos.

JJ Mirande : Le radar pédagogique a été implanté la semaine du 2 novembre dernier. Nous avons rencontré les commerçants et avons fait remonter la problématique. La Commune a également prévu, au printemps 2016, la réhabilitation du parking avenue Paul Bême. Pour les véhicules de 3,5T : l'entreprise concernée a été interpellée.

Une campagne de sensibilisation va être menée par la Police Municipale puis nous procéderons à la verbalisation si nécessaire.

H : **carrefour du Pont de Pierre**, pour fluidifier la circulation, il serait bon de laisser plus de temps le feu au vert dans le sens où il y a plus de volume.

JJ Mirande : les services de l'AA sont intervenus suite à notre demande.

H : **avenue Paul Bême**, y a-t-il une possibilité d'installer un ralentisseur après l'école ?

JJ Mirande : le dos d'âne est une solution, tout le monde est d'accord, mais quand il s'agit de l'installer personne ne le veut devant chez soi.

H : stationnement aux alentours du Pont de Pierre et rue de la Bénazie, des voitures sont en infraction mais on ne verbalise pas.

H : **résidence La Palmeraie**, vitesse excessive des véhicules. L'implantation de ralentisseurs n'est pas possible mais peut-on mettre en place des bandes rugueuses. En ce qui concerne le stationnement, le syndic est intervenu auprès des commerçants mais c'est difficile.

JJ Mirande : l'inconvénient des bandes rugueuses, c'est qu'elles font du bruit. Par ailleurs, nous sommes en présence d'une zone 30 et – vous serez surpris – mais la vitesse des véhicules mesurée par le radar pédagogique n'est pas vraiment excessive : l'impression de vitesse (et le danger) résulte de l'étroitesse de la rue. En ce qui concerne le stationnement, nous rencontrerons à nouveau les commerçants.

H : **résidence Le Korrigan**, les voitures stationnent sur les trottoirs

M : des campagnes de sensibilisation sont menées régulièrement par la Police Municipale qui procède très prochainement aux verbalisations nécessaires.

VOIRIE

H : rue de la Fraternité, le trottoir est en terre et quand il pleut nous avons de la boue et des grosses flaques d'eau.

JJ Mirande : la priorité est donnée aux voiries et les moyens financiers de la Commune ne permettent pas de traiter la réfection des trottoirs.

H : **j'habite à la Palmeraie** et je dois me rendre chez le podologue avenue de Verdun, le trottoir est complètement défoncé et je suis handicapée.

M : nous allons étudier ce problème et y remédier si le trottoir est effectivement dangereux.

M : **rue Gambetta**, des travaux vont avoir lieu pendant 6 mois, nous ferons une information dans le Passage Actuel.

NUISANCES SONORES

H : **résidence Le Korrigan**, lors des manifestations sportives ou culturelles ou lors de la Fête de la Musique, le volume est beaucoup trop élevé, il est impossible de dormir.

M : c'est vrai, mais les manifestations réellement bruyantes sont relativement peu fréquentes. Par ailleurs, l'association « Musicalement Vôtre » quittera, fin décembre, la salle située sur la dalle du Centre culturel.

Quant au stationnement de véhicules sur les trottoirs, des campagnes de sensibilisation sont menées régulièrement par la Police Municipale qui procède aux verbalisations nécessaires.

H : **Mutuelle**, par le biais de la Mairie un groupement est-il possible ?

M : à ce jour, nous n'avons pas trouvé de solution satisfaisante.

H : les lumières chez Jean Dionis restent toujours allumées.

JJ Mirande : je vous invite à téléphoner au Président de l'AA.

Fin de réunion 22h35

BILLET DE QUARTIER "Cœur de ville"

Mercredi 11 mars 2015 – 20 heures – Centre culturel municipal.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des adjoints présents, soit :



- BARAILLES Brigitte, *1re Adjointe* Personnel - Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- BERNES Eliane, *Adjointe*, Finances – Logistique – Développement économique
- LAVALLART Patrick, *Adjoint*, Affaires Scolaires et Péri-scolaires - Jumelage
- LOUBRIAT Anne, *Adjointe*, Environnement
- MEYNARD Daniel, *Adjoint*, Associations - Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, *Adjoint*, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- PORTEJOIE Pierre-Yves, *Adjoint*, Animation - Jeunesse - Conseils de Quartiers

Monsieur le Maire présente le déroulement de la réunion et propose de projeter un diaporama détaillant la formule de « la Ronde des Quartiers » :

Cette formule déjà expérimentée, a comme idée principale d'instaurer un rendez-vous régulier avec les habitants d'un quartier. Pour l'équipe municipale, l'ambition est que ces rencontres ne soient pas exceptionnelles, que les Passageois n'aient pas le sentiment, à la fin du présent mandat, qu'ils n'ont pas eu l'occasion de rencontrer leurs élus. Les acteurs de cette « Ronde des Quartiers » sont les Passageois, le Maire, les Adjoints et d'éventuels intervenants extérieurs, comme des représentants de l'Agglomération d'Agen (AA). En effet, l'AA exerce depuis le 1^{er} janvier 2010, de nombreuses missions sur le territoire communal. Ainsi, la Commune n'a plus le droit d'intervenir dans certains domaines comme par exemple l'eau et l'assainissement. Un des objectifs de la "Ronde des Quartiers" est de favoriser l'information des habitants et la concertation. Nous vous apportons des données et vous nous faites remonter vos observations, vous formulez vos propositions. L'idée directrice, c'est notre conviction que les habitants sont les véritables experts de leur quartier : c'est ensemble que nous devons agir, en mettant en commun notre connaissance du quartier. Si les élus ne viennent pas au-devant des habitants, il y a en effet des risques réels que l'on ne fasse pas les choses au bon endroit, au bon moment. Par ailleurs, vous savez que nous subissons des contraintes budgétaires importantes : d'ici à 2017, la Commune perdra chaque année 600 000 € de dotation de fonctionnement de la part de l'Etat. Cela a commencé en 2014 afin que les Communes participent à la réduction des déficits publics. Nous perdons ainsi 20% de nos ressources. Bien sûr, l'action de la Commune ne s'arrêtera pas pour autant. En revanche, il nous faut définir des priorités. Chacun d'entre nous le sait bien : la Commune n'a pas les moyens de réaliser la totalité de ce qui est souhaitable. C'est précisément le but des rencontres de la Ronde des Quartiers : définir ensemble les priorités du quartier parce que les solutions décidées ensemble seront toujours les meilleures. Nous souhaitons également favoriser l'accueil des nouveaux habitants : une réunion de quartier est aussi une bonne occasion de rencontrer ses voisins et ses élus. C'est l'occasion de tisser de nouveaux liens. L'équipe municipale a décidé de nouer des relations de proximité avec les habitants. Quand un habitant contacte le Maire ou un élu, il faut qu'il obtienne une réponse, même si cette réponse n'est pas nécessairement celle qu'il attend. Car le plus important c'est que toutes les demandes soient traitées. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer un nouveau service dont l'essentiel du travail consiste à recevoir et traiter les demandes des habitants et s'assurer qu'une réponse est véritablement apportée. Il remplace le Service Communication qui existait auparavant : nous avons en effet décidé de gérer autrement la communication. Exemple le « PASSAGE ACTU » : depuis un an, la Commune s'est dotée d'un journal mensuel qui a pris la place du « PASSAGEOIS », qui était – une à deux fois par an – davantage l'album-souvenir des événements de la Commune qu'un véritable journal d'information. Désormais, vous trouvez des informations vivantes dans votre boîte aux lettres : les dossiers du mois, les événements à venir etc. La nouvelle formule du « PASSAGE ACTU » est tout de même moins chère que la somme des publications et insertions dans la presse réalisées auparavant. Le coût de la distribution d'un journal est élevé, aussi élevé que celui de l'impression. C'est pour que cela qu'une fois sur deux ce sont les élus de la majorité municipale qui distribuent eux-mêmes le « PASSAGE ACTU ». Cette formule permet de diminuer considérablement son coût et constitue, en même temps, une occasion supplémentaire de rencontrer les gens du quartier et d'échanger avec eux. Le panneau d'information électronique est également un support de communication et le site internet de la Commune, que nous sommes en train de modifier, privilégiera l'interactivité. Enfin, pour assurer un suivi des réunions de quartier, nous avons instauré un « billet de quartier » qui s'efforce d'être un compte-rendu aussi fidèle que possible des questions abordées et des engagements pris lors de la réunion. Il est distribué avec le PASSAGE ACTU environ deux mois après notre rencontre. Pour mettre en œuvre la « Ronde des Quartiers », la Commune a été divisée en six territoires. Ceux-ci ne correspondent pas aux deux paroisses historiques dont la réunion a fondé notre ville au 18^{ème} siècle, mais aux 6 bassins de vie qui ont un sens et une identité aujourd'hui (à l'exemple des quartiers de « Bellevue » et de « Monbusq » qui sont excentrés et dont les habitants se sentent parfois isolés par rapport à l'ensemble des autres Passageois). Ce découpage permettra que nous nous rencontrions 2 fois par an, dans chaque quartier. Tout le monde n'a pas pu venir ce soir et, par ailleurs, certaines personnes ne souhaitent pas forcément s'exprimer en public : c'est pourquoi un formulaire est à votre disposition, qui donne la possibilité à chacun de s'exprimer après la réunion. Une fois retournés à la mairie, tous les formulaires seront traités. Il nous reste 1h30 à partager ensemble, je vous propose d'engager la conversation.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à s'exprimer, à échanger.

Q : Question ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) QUESTIONS / REPONSES R : Réponse apportée par M. le Maire

Q : La Chêneraie, lotissement oublié depuis quelques années. Je vois dans le Passage Actu un sujet qui nous tient à cœur : vous avez fait état d'abattage d'arbres et nous avons un arbre plus important que ceux évoqués dans le journal. Un courrier a été adressé au mois d'octobre ayant pour objet l'entretien et la préservation des arbres et je regarde Madame Loubriat : j'attends toujours l'intervention des services municipaux. Il y a 2 arbres morts à abattre et de grosses branches sont tombées sur la rue, derrière Aldi.

R : Les branches dangereuses qui sont tombées ne nous ont pas été signalées par l'élagueur. C'est une priorité pour les services, nous allons par conséquent en tenir compte et intervenir. J'ajoute que notre principe, c'est que tout arbre arraché est systématiquement remplacé.

Q : Rue de la Fraternité, il existe aussi un problème d'arbres, en particulier sur tous les ronds-points. Les arbres sont imposants et font naître des inquiétudes chez les riverains. Si une voiture perd le contrôle, elle percute l'arbre : il faut trouver une solution pour ces arbres inadaptés. Le lotissement Lasmounines est très concerné.

Intervention JJ Mirande : Il faut malgré tout garder à l'esprit que les arbres font partie de l'histoire de ce quartier. Si on les taille, ils deviendront encore plus costauds. Par contre, vous avez parfaitement raison, les branches basses seront taillées.

Q : Ce n'est pas suffisant.

JJ Mirande : Ok, mais les arbres font néanmoins partie de notre qualité de vie à tous. Il faut également préciser que la suppression d'un arbre entraîne une double dépense : une pour couper et une autre pour replanter. Quoi qu'il en soit, vous poser une question importante, et la réflexion est en cours pour qu'à moyen terme des essences adaptées soient replantées. Plus globalement sur la Commune, nous sommes confrontés au même problème avec les cèdres qui deviennent très vite dangereux.

R : J'insiste sur ce point, il faut procéder progressivement pour ne pas dénuder la Commune. Notre adjointe Anne Loubriat est personnellement chargée de suivre le programme de plantation de la Commune. Nous sommes en effet en présence d'arbres parfois inadaptés et qui deviennent très gênants, voire dangereux du fait du changement climatique. Une Passageoise est venue me voir ce matin. Chez elle, il faut – 4 fois par an – enlever les feuilles tombées dans les gouttières. Un autre exemple que vous pouvez observer : au centre culturel, les racines des pins parasols sont en train de soulever le revêtement du parking.

Q : Rue de la Fraternité, problème des arbres devant les habitations. Leurs branches touchent les câbles et cela devient dangereux. Certains arbres créent également des fissures au niveau des murs.

Q : A Royal Park, maison et jardin jouxtent le terrain vague appartenant à Habitayls. Je me suis rendue le 12 septembre dernier à la mairie pour le problème d'un chêne dont les feuilles et les glands tombent dans mon jardin, je ne peux plus profiter de mon jardin. Sans compter les serpents que mon chat ramène à la maison. Je sais que ce terrain ne vous appartient pas mais cela me cause des désagréments. Or, depuis ma démarche à la mairie, je n'ai pas de nouvelle. Je sais seulement qu'une réunion entre Habitayls et Belvia devait avoir lieu. Il y a également eu un nid de frelons, pour lequel Belvia a fait intervenir une entreprise.

R : Nous allons entrer en contact avec Habitayls, ces situations sont en effet inacceptables pour les locataires. Je vous propose de compléter un formulaire avec votre adresse mail pour pouvoir vous tenir informée.

Q : J'enchaîne sur les problèmes de sécurité à Royal Park. Nous avons une piscine privée mais l'été, il y a des « hordes de sauvages » qui investissent les lieux. Du grillage a été installé au-dessus de la piscine mais ils passent quand même. J'appelle la Police régulièrement la nuit car ils viennent aussi la nuit. Ils coupent le grillage à la pince coupante dans un bruit effroyable. Que peut-on faire ?

R : Il s'agit ni plus ni moins que de violation de domicile.

Q : Oui, mais la Police me dit qu'il n'y a pas de moyen pour envoyer quelqu'un. Je rappelle mais jamais personne n'est venu. Ces intrus dégradent et nous payons.

R : Y a-t-il d'autres personnes concernées ?

Q : Il n'y a pas beaucoup de propriétaires résidents et les locataires ne se sentent pas directement concernés mais tout le monde est mécontent.

R : Il faudrait que vous nous saisissiez par écrit de cette situation, car j'ai besoin d'avoir une trace écrite.

Q : Je ne voudrais pas me déranger une nouvelle fois pour rien.

R : Je comprends. J'en profite pour informer tout le monde que, une fois par trimestre, je rencontre le Procureur de la République ainsi que le Directeur départemental de la sécurité publique. A cette occasion, nous analysons ensemble l'évolution de la délinquance sur la Commune. L'acteur principal en matière de sécurité c'est le Procureur car c'est lui – et lui seul – qui a le pouvoir de déclencher l'action publique. C'est lui qui peut faire en sorte qu'on ne vous réponde pas « désolé, mais nous n'avons pas les moyens d'intervenir ». Je le saisis dès que possible, même si ce genre de situation n'est pas toujours très simple, car ce sont souvent des résidents eux-mêmes qui provoquent le problème en facilitant l'intrusion de non-résidents. Comme je vous l'ai dit, j'ai besoin de vos coordonnées précises pour saisir le Procureur de cette situation et faire en sorte de faire cesser ces intrusions. Une dernière précision : ce contact régulier du maire avec le Procureur ne s'est jamais fait au Passage alors qu'il se pratique très régulièrement et depuis longtemps à Agen. Ce partenariat que nous avons instauré s'inscrit dans l'élaboration d'un « schéma local de tranquillité publique » qui va d'ailleurs au-delà de ces questions-là.

Q : Je vous remercie.

Q : Par vent d'autan, le lotissement de la Chêneraie reçoit tous les cartons abandonnés sur le parking du magasin Aldi ainsi que les tickets de caisse. Sur le chemin de Trompillou, c'est le verre brisé et les canettes. Pour rentrer dans le lotissement par l'avenue de la Marne, aux heures de pointe et le dimanche avec la clientèle de Carrément Fleurs à l'infléchissement de la chaussée nous sommes gênés. Je demande à vos services de faire matérialiser une interdiction de stationnement sur cette partie. Le rond-point de la Poste est très dangereux pour les piétons et les personnes âgées ; les passages piétonniers sur lesquels nous sommes prioritaires sont trop proches de l'axe du rond-point. C'est vrai, il y a des normes édictées par des énarques mais ils ne sont pas sur le terrain.

R : Votre réflexion est judicieuse. J'ai également fait cette observation, nous allons faire étudier une solution par les services. Les ronds-points sont de notre compétence et pour la route nous pouvons saisir le Conseil Départemental. Pour les papiers et autres détritiques, nous avons un élu qui travaille avec les commerçants. Par son intermédiaire, nous allons demander au magasin de nettoyer, le soir, son parking.

Intervention JJ Mirande : Quand on a ce genre de remarque comme pour les ronds-points, les services vont sur place, font des photos. Si la problématique n'est pas de la compétence de la Commune, nous faisons un pré-projet et rencontrons les partenaires compétents lors d'une réunion en mairie. Juridiquement, nous n'avons pas la main mais l'objectif est que nous vous tenions au courant de ce qui peut être réalisé.

Q : Avenue d'Armagnac. Quand je veux sortir de mon garage, je ne peux pas, c'est lamentable et en plus j'ai des injures. Je ne sais pas quoi faire. J'ai fait un courrier, mais pas de réponse.

R : Vous savez que nous nous sommes occupés de ce problème. Vous avez un voisin qui se gare près de votre portail ?

Q : Non, en face du portail. J'ai un camion-benne et c'est fait volontairement.

R : Le problème résulte peut-être de la taille de votre véhicule.

Q : Non, c'est fait intentionnellement.

R : Nous allons réexaminer cette question du point de vue technique. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler et je pensais que cela s'était arrangé. Quoi qu'il en soit, la Police municipale va me faire un rapport et nous verrons comment résoudre le problème. Je ferai tout mon possible, mais j'avoue que je ne suis pas magicien.

Q : Je veux rentrer et sortir de chez moi librement.

R : Les choses sont, je pense, plus compliquées qu'il n'y paraît et la taille de votre véhicule est un élément du problème. La Police municipale va venir à votre domicile vous rencontrer.

Q : J'ai un portillon qui sort avenue de la Marne, je suis gêné par les feuilles qui tombent et le voisin ne veut pas tailler cet arbre et j'ai eu droit à des insultes.

R : La Police municipale traitera la question, les branches surplombent votre terrain ?

Q : Oui.

R : Nous verrons quelle solution de compromis nous pouvons trouver.

Q : Rue du Commandant Bouan, problème avec l'intersection de la rue Paul Bême et l'avenue M. Ricard. Le carrefour est dangereux car il n'y a pas de visibilité. Le car de transport public stationne sur la route. Peut-on faire un rond-point ou un stationnement pour le bus sur le parking du Chat d'Oc.

R : Nous avons noté ce problème de bus qui stationne sur la voie publique. S'agissant de l'avenue M. Ricard, la vitesse est limitée à 30km/h et un panneau précise « interdiction aux véhicules de + de 3,5 T ». Or nous nous sommes aperçus également qu'il y a au moins 2 transporteurs qui empruntent cette voie dans laquelle les stationnements en épi constituent une difficulté supplémentaire. Nous ferons un signalisation aux entreprises concernées pour leur faire savoir que c'était interdit.

Q : La rue du Commandant Bouan était en double sens avant, mais maintenant on ne fait plus le tour avec le rond-point du Pont de Pierre et on coupe la trajectoire.

R : Des poids-lourds passent au milieu de l'avenue M. Ricard. Nous avons déjà envoyé la Police municipale avec consigne de verbaliser.

Intervention JJ Mirande : Daniel Meynard siège à la commission transports de l'AA et le futur plan « transports » est à l'ordre du jour. Sur notre Commune, nous avons des bus qui sont trop grands et qui sont gênés pour circuler et manœuvrer. Un audit va avoir lieu et nous avons indiqué que nous avons besoin de bus plus petits qui permettront d'avoir une visibilité de part et d'autre. Une réunion est prévue avec le Président de l'AA et le Directeur de Kéolis ; à cette occasion nous ferons remonter vos informations.

R : Une taille adaptée des bus a d'ores et déjà été demandée et votre intervention nous aide. Mais comme il vient d'être précisé, la situation ne va pas se régler tout de suite.

Q : Rue Jean Macé, un problème récurrent non résolu : le matin, les gens qui vont travailler coupent la rue Jean Macé ou du 8 Mai. Ils font la course. Le dos-d'âne mis en place n'a pas amélioré la situation. Il y a également le problème du passage piéton et celui des escaliers pour aller à l'Hyper Casino : nous ne pouvons pas traverser.

R : Ce passage piéton, mal protégé, a malheureusement coûté la vie à une personne, par ailleurs bien connue et estimée de nombreux Passageois. Vous avez raison de souligner le comportement inadmissible des gens « très pressés » qui ne respectent pas les limitations de vitesse. Cette problématique est commune à d'autres quartiers. Il existe cependant des moyens de réduire la vitesse. Les dos-d'âne sont souvent efficaces mais il est important de déterminer ensemble leur positionnement.

Intervention JJ Mirande : la structure des dos-d'âne est définie par la réglementation. Tous les quartiers sont effectivement concernés par la vitesse excessive mais dans votre quartier, nous avons un problème spécifique avec les sorties de garage. Quoi qu'il en soit, les services vont se déplacer et une solution sera trouvée en concertation avec les riverains. En ce qui concerne le passage clouté de Casino, nous avons saisi le Directeur : il s'avère qu'il n'est pas responsable des abords. Nous avons donc demandé au Conseil Départemental de supprimer les escaliers. En complément, la création d'un cheminement permettant d'accéder au rond-point depuis Casino a été soumise à la Direction du magasin. Nous attendons sa réponse.

Q : Si vous faites cela, en plein été avec les branches, on ne verra pas les piétons.

JJ Mirande : C'est tout à fait vrai, mais rassurez-vous, nous avons intégré cette problématique.

Q : 10 rue Paul Bême, les arbres tombent, les poubelles sont éventrées par les chats et les chiens.

R : Je vais demander à la Police municipale de venir vous voir pour constater ces nuisances.

Q : Je suis un nouvel habitant ; pour éviter que les gens rudent avec les feux tricolores au Pont de Pierre, il faut installer des feux plus perfectionnés. Par ailleurs, les berges de Garonne sont un véritable désastre : il suffit de voir la présence de sacs en plastique après la braderie...

R : Vous avez raison, l'organisation de la braderie pose un réel problème de nuisances et de pollution du fait de participants peu respectueux de l'environnement. En 2014, il a fallu une journée complète aux services pour nettoyer le site. Le mois d'avril 2015 verra la dernière édition de cette manifestation. Nous étudions avec l'association organisatrice une formule d'animation mieux adaptée. Plus globalement, des dépôts sauvages sont constatés régulièrement sur les berges de Garonne. Dans le cadre du schéma de tranquillité publique, nous avons décidé de réprimer sévèrement ce type d'agissements.

Intervention JJ Mirande : les feux du Pont de Pierre sont gérés par l'AA : leur rythme est régulé par une boucle au sol qui comptabilise le nombre de véhicules et gère le flux. Nous avons demandé à rencontrer les services de l'AA pour améliorer le fonctionnement de ces feux, d'autant plus qu'en raison de l'urbanisation d'Estillac, Brax et Roquefort la circulation est appelée à s'accroître encore.

R : En réalité, la solution de fond, c'est un nouveau pont. Par ailleurs, des travaux vont avoir lieu au rond-point de Beauregard mais cela ne solutionnera pas le problème des véhicules qui viennent de Brax et de Roquefort.

Q : Insécurité au quotidien, je m'adresse à l'Adjointe aux Finances. Les agents de la Police Municipale sont au nombre de 3 + 1 ASVP. J'admets qu'on ne peut pas procéder à une embauche mais vous pouvez réétudier leur emploi du temps et leurs horaires pour qu'ils soient plus présents. Je souhaite des passages dans la journée mais également des rondes de nuit, une fois par mois dans tous les quartiers.

R : C'est vrai, il y a des Passageois qui éprouvent un incontestable sentiment d'insécurité. La mission de la Police municipale n'est pas d'interpeller les délinquants – ça c'est le rôle de la police nationale – mais de réguler les conflits, de faire de la prévention et d'alerter la Police nationale lorsque c'est nécessaire. Nous souhaitions initialement recruter un policier municipal supplémentaire mais le désengagement financier de l'Etat est d'une telle ampleur qu'aujourd'hui il n'est pas possible de réaliser ce recrutement. Une solution à laquelle nous travaillons consisterait à mettre en commun notre Police municipale et nos moyens financiers avec les maires des communes de la rive gauche. Sur la fréquence et le mode d'organisation de la Police municipale, vous avez raison et nous travaillons actuellement ces deux points. La coopération avec la Police nationale doit être également améliorée. J'y travaille avec le Procureur pour qu'il fasse en sorte que la Police nationale se mobilise davantage.

Q : C'est vrai, je promène ma chienne tous les soirs et je vois que la Police nationale vient au Passage.

Q : L'avenue de la Marne est un vrai danger. Il est impossible de se garer, les passages protégés sont dangereux, parce que mal éclairés ; les piétons risquent de se faire accrocher.

Q : Est-ce qu'on ne pourrait pas installer un feu qui passe au rouge dès qu'un véhicule est en excès de vitesse ?

JJ MIRANDE : Vous avez 3 voies départementales qui traversent la Commune et qui ne sont donc pas de notre compétence. Cela dit, vous avez raison, les passages piétons sont mal éclairés et non protégés. Sur l'avenue des Pyrénées, un radar « intelligent » sera installé à notre demande par l'Agglomération. La Commune va également acquérir 2 radars pédagogiques (initialement un seul était prévu mais suite aux réunions de quartier, nous en avons commandé 2). Gardez néanmoins à l'esprit que l'avenue de la Marne n'est pas la seule voie à problèmes et que nous ne pouvons pas traiter tout en même temps (la Commune a 80 km de voirie). Mais on vous écoute, on prend en compte vos remarques et nous ferons le point ensemble dans 6 mois.

Q : Quel pouvoir avez-vous par rapport à l'Agglomération ?

R : Nous avons le pouvoir de faire remonter, auprès du Président de l'AA, avec votre soutien, les problématiques de la Commune.

Q : Rue de la Garonne, les containers poubelles sont présents en permanence sur la voirie, l'AA se déplace et nous dit que c'est un problème de la Police municipale, on verra ce que vous ferez...

R : Voilà un vrai exemple d'incivilités. C'est pourquoi nous allons faire distribuer par les agents municipaux des papillons dans les boîtes aux lettres de la rue de la Garonne afin d'informer les riverains. Nous allons commencer par rappeler certaines règles et après on verbalisera.

BILLET DE QUARTIER

" COEUR DE VILLE "

Mercredi 8 juin 2016 – 20 heures – Centre culturel

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Je remercie les nombreuses personnes présentes et propose d'organiser la réunion en deux temps. Ainsi, je vous propose tout d'abord, d'écouter et d'échanger avec Monsieur Thierry SUIRE, responsable du service Espaces verts de la Commune qui vient vous parler du moustique tigre et du frelon asiatique. Ensuite, nous reviendrons sur les points abordés en novembre dernier et nous vous tiendrons informés de ce qui se passe dans la Commune. A 22 heures, je vous inviterai à partager le traditionnel pot de l'amitié.

Auparavant, permettez-moi de vous présenter les Adjointes et les Conseillers municipaux présents :



- BARAILLES Brigitte, 1^{re} Adjointe Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- BERNES Eliane, Adjointe, Finances – Logistique – Développement économique
- LAVALLART Patrick, Adjoint, Affaires scolaires et périscolaires - Jumelage
- LOUBRIAT Anne, Adjointe, Environnement
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Association et Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- PORTEJOIE Pierre-Yves, Adjoint, Animation - Jeunesse - Conseils de Quartiers
- FOUQUET Marie-Thérèse, Déléguée, Tranquillité publique et du Sport
- DELFOUR Viviane
- JACQ Christian.

20h15 - PRESENTATION SUR LE MOUSTIQUE TIGRE ET LE FRELON ASIATIQUE

OBSERVATIONS DES RIVERAINS :

- Rue de la Fraternité et rue Pasteur : présence de moustiques tigres sous les grilles des égouts : prévoir la diffusion de bacillus thuringiensis
- Résidence Korrigan : espace intérieur accueillant des eaux stagnantes propice à la reproduction des moustiques tigres.
- Berges de Garonne, le long du barrage, non entretenues et servant par endroit de réservoirs propices à la reproduction des moustiques tigres.

20h55 - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2015

SECURITE ROUTIERE

Rue de la Fraternité : autour du « haricot » situé à l'entrée de la rue, les gens circulent en sens inverse. Le passage de la Police municipale est souhaité.

M. le Maire (M) : Au sens du code de la route, la flèche bleue est suffisante pour indiquer de quel côté les véhicules doivent passer. Les véhicules qui empruntent l'autre voie le font donc en connaissance de cause. Nous allons néanmoins ajouter un panneau d'interdiction, pour répondre à votre préoccupation.

Rue Paul Bert : des panneaux de signalisation sont manquants.

M : les services municipaux se sont rendus sur place mais n'ont pas visualisé les panneaux manquants.

H : il serait souhaitable d'avancer le panneau de rue "Jules Ferry" afin qu'il soit visible du rond-point.

M : c'est noté.

Lotissement La Chêneraie : le panneau « impasse » a disparu, nous avons demandé qu'il soit remplacé.

M : la demande de remplacement du panneau a bien été prise en compte et l'installation sera faite dans les meilleurs délais.

H : il serait souhaitable de remettre également le panneau "30km/h. De plus, nous regrettons l'absence de passage piéton à la sortie du lotissement pour aller chez Aldi.

Rue Pasteur : la rue est en sens interdit mais les voitures circulent tout de même en sens inverse, même les riverains le font car c'est plus court. La rue du Commandant Bouan est une belle réalisation mais rue Pasteur cela fait 10 ans que nous attendons et la situation s'est dégradée avec la réalisation des derniers travaux d'assainissement.

M : des travaux de reprise du revêtement de chaussée sont prévus cet été.

Intervention JJ Mirande (JJM) : j'avais indiqué lors de la précédente réunion de quartier qu'il n'y aurait pas de travaux. Je tiens à vous présenter mes excuses car la rue sera bien rénovée – pas à l'identique de la rue du Commandant Bouan, car la dépense serait exorbitante – mais la chaussée sera entièrement rénovée.

Stationnement aux alentours du Pont de Pierre et rue de la Bénazie : des voitures sont en infraction.

M : c'est noté. Mais je souligne tout de même que la Police municipale effectue des contrôles réguliers et ne constate pas, lors de son passage, de stationnement abusif.

Résidence La Palmeraie : stationnement gênant.

M : je sais que le syndic est intervenu auprès des commerçants. La situation s'est-elle améliorée?

H : la situation s'est effectivement améliorée.

H : je réside rue de la Bénazie, les accotements sont complètement défoncés.

H : il n'y a pas de trottoir.

M : nous devons obliger les voitures à ralentir. Dans une grande partie de la Commune les rues sont effectivement dépourvues de trottoir, comme dans la rue de la Bénazie. Nous constatons la même situation notamment dans les lotissements de Lasmounines et de Béoulaygues. Aujourd'hui, vous connaissez notre position : nous rebouchons les trous lorsqu'ils mettent en danger la sécurité, mais nous n'avons pas les moyens financiers d'entreprendre la réfection des trottoirs.

H : la rue de la Bénazie est interdite aux 3,5 tonnes mais il y a encore quelques camions qui se perdent. De plus, malgré l'aménagement d'une chicane, les voitures roulent encore très vite. Les gens passent par là pour éviter les feux de l'avenue des Pyrénées.

Le stop à l'entrée de la rue du Trech n'est pas marqué. Je sais bien que mettre cette rue en sens unique est compliqué, mais alors quelle est la solution? Les ralentisseurs donnent lieu à des nuisances sonores importantes. Il faut trouver une solution pour réduire la vitesse.

M : ce constat est-il fait tout au long de la journée?

H : principalement de 7h à 10h et le soir aux heures de "débauche".

JJ Mirande : concernant la petite portion de la voie sur berge et de la rue de la Bénazie, plusieurs projets sont à l'étude. Nous vous rencontrerons pour vous les présenter. Il y a notamment un projet de sens unique avec une zone piétonne et cyclable qui permettrait de rejoindre le carrefour du Pont de Pierre en passant sous le pont par la voie sur berge.

H : avenue de Verdun, au carrefour Aéroport/Pyrénées, la situation est dangereuse malgré les aménagements mis en place. Une question que j'ai déjà posée à votre prédécesseur mais la réponse a été que nous sommes en présence d'une route nationale. Peut-on mettre des ralentisseurs? Des bandes rugueuses? Repenser la coordination des feux? Il y a une augmentation des piétons avec l'implantation d'un nouvel arrêt de bus.

JJ Mirande : c'est une route départementale, nous ne pouvons pas installer de ralentisseurs, car c'est interdit par le Code de la route.

H : on peut peut-être supprimer la flèche verte ?

JJ Mirande : par contre, ce qui est interdit, c'est de rouler à plus de 50 km/h et il faut effectivement revoir la synchronisation des feux pour les coordonner.

H : vous dites que nous n'avons pas le droit de mettre des ralentisseurs sur une route nationale alors que l'on en voit ailleurs. Et la solution de mettre en place un feu intelligent ?

JJ Mirande : il y en aura un prochainement avenue des Pyrénées mais je suis d'accord avec vous, il faut revoir la synchronisation des feux.

H : à l'embranchement de la rue de la Garonne et de la rue Jules Ferry, des stationnements gênants créent des situations dangereuses.

M : je vais demander que des contrôles soient réalisés.

H : avenue Paul Bême et avenue de la Marne, au niveau du magasin Carrément fleurs, le passage piéton est positionné là où le trottoir est le plus haut.

JJ Mirande : vous avez raison, dans ce cas, le passage piéton est non conforme en termes d'accessibilité.

H : j'habite au 49 avenue de la Marne, mon portail a été défoncé deux fois par des voitures en excès de vitesse. J'ai adressé un courrier à la Mairie en février dernier mais je n'ai toujours pas de réponse.

M : nous sommes en train de retravailler le dossier. Nous avons également été saisis par le garage Thorel. Les services sont en train de travailler sur le projet afin de trouver une solution qui protégera les maisons riveraines. La mise en place de glissières au niveau des ronds-points pourrait être une possibilité.

H : je ne suis pas du quartier, mais je suis porteur de l'émotion causée par la suppression du passage piéton avenue des Pyrénées, à hauteur de la Poste. Je suppose qu'il avait été mal placé mais avant de matérialiser le nouveau il fallait laisser l'ancien, car maintenant nous n'avons plus de passage protégé.

JJ Mirande : nous avons ouvert la voie de liaison Jean Jaurès et avons neutralisé ainsi des places de parking pour améliorer la visibilité. Effectivement, nous allons remettre un passage protégé, ce qui fait qu'en attendant, les piétons doivent emprunter le passage protégé situé aux feux du carrefour. Cette anomalie va être prise en compte.

H : avenue de la Marne, entre le rond-point de l'avenue de la Poste et le Casino, il y a de véritables courses de voitures. En direction du Pont de Pierre, à mi-parcours, il faudrait élargir les passages piéton et réaliser un passage surélevé, matérialisé par un marquage au sol. Il faudrait aussi implanter des panneaux supplémentaires 50km/h.

M : la solution réside aussi vraisemblablement dans l'implantation d'un feu intelligent comme celui prévu avenue des Pyrénées.

H : à la sortie du Pont de Pierre, à la place des feux, peut-on envisager la possibilité de mettre un rond-point ?

M : les services de l'Etat nous ont indiqué qu'il n'y a pas suffisamment de place pour une telle solution.

JJ Mirande : un trop grand nombre de voies aboutiraient sur ce giratoire.

M : Il faut tout de même souligner que la situation s'améliorera lorsque les camions n'emprunteront plus le carrefour de la Demi-Lune.

ENVIRONNEMENT

Rue Pasteur : présence d'un nid de frelons asiatiques dans un jardin privé. Peut-on faire une information sur le sujet dans le Passage Actuel ?

M : un article est paru dans le numéro de juin, que les élus distribuent actuellement dans les boîtes aux lettres.

VOIRIE

H : j'habite au 6 rue d'Armagnac, j'ai refait ma clôture et mis du gravier devant ma porte pour « faire plus propre », mais on m'a dit que cela n'était pas réglementaire et 2 jours après, le gravier avait été rejeté dans la rigole. J'en mets régulièrement, mais il est déplacé systématiquement. Je suis allé déposer une main courante à la police.

M : pour pouvoir vous répondre avec précision, il faut que je fasse vérifier s'il est effectivement conforme à la réglementation que vous déposez du gravier sur le domaine public.

H : rue de la Bénazie au 1391, les égouts remontent chez moi.

M : c'est noté, nous allons vérifier.

H : sur certains trottoirs, il y a de petits cailloux pointus qui pénètrent dans les chaussures.

M : effectivement, de nombreux trottoirs ont été réalisés ainsi, de façon sommaire, c'est ce qu'on appelle de la castine.

H : rue de la Fraternité, en face des 17 et 19, la voie a été regoudronnée et je me demande pourquoi cela ne remonte pas sur la totalité du trottoir. Quand il pleut, cela cause des nuisances. De plus, il y a des rats.

M : pour les rats, je rappelle à tout le monde, qu'il ne faut pas mettre de coupelles de croquettes pour nourrir les chats « libres » car ce sont en réalité les rats qui les mangent. La première mesure à prendre pour se prémunir contre les rats, consiste à ne pas laisser trainer de nourriture.

H : est ce que les rats mangent les moustiques... dans ce cas, ils serviraient à quelque chose...

M : Je crains que non, mais plus sérieusement, un traitement des regards des égouts est réalisé régulièrement par les services municipaux.

La Palmeraie : je dois me rendre chez le podologue avenue de Verdun, le trottoir est complètement défoncé et je suis handicapée.

JJM : le trottoir en béton est effectivement fissuré, nous étudions la meilleure façon d'y remédier.

Travaux rue Gambetta : la fin des travaux des travaux est prévue pour la première quinzaine de juillet.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

Une mutualisation des polices municipales avec les Communes de la rive gauche est-elle à l'étude ?

M : nous sommes en train de travailler avec les Communes de Roquefort, Brax et Estillac. Actuellement, nous avons 3 policiers et les contraintes budgétaires ne nous permettent pas d'augmenter les effectifs. La solution passe effectivement par la création d'une Police commune. Nous sommes allés étudier l'exemple de la ville de St Cyprien dans les Pyrénées Orientales.

H : sur les bords de Garonne, il y a une camionnette garée et des chiens.

M : Entendu, nous allons demander à la Police municipale de passer.

H : lotissement La Chêneraie : cette observation est pour Mme Fouquet : les patrouilles de la Police municipale, le soir, c'est bien. Par contre, je les vois souvent passer trop furtivement ou alors à vive allure et ça, ça ne va pas. Une patrouille doit savoir s'arrêter et regarder à gauche et à droite. Ça serait intéressant.

M : je le note et donnerai des instructions en ce sens.

H : stationnement rue d'Alsace, on note la présence d'un fourgon qui ne bouge jamais, il y a même un branchement électrique de la maison au fourgon.

M : le propriétaire avait aussi repeint une interdiction de stationner sur la voie publique. Nous lui avons fait effacer ce marquage. Nous l'avons mis également en demeure de ne pas monopoliser l'espace public en faisant stationner ses véhicules professionnels (sachant que son entreprise se trouve d'ailleurs à Agen). J'envisage de faire une expérimentation de zone bleue pour limiter le stationnement à une heure, cela limiterait les voitures "ventouses".

MT Fouquet : nous en ferons part demain à la Police municipale.

M : nous collaborons étroitement avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. C'est ainsi que, deux fois par nuit, des véhicules de la Police nationale patrouillent au Passage d'Agen. C'est comme ça que, dernièrement, ils ont interpellé des cambrioleurs « en pleine action ».

H : nous avons un nouveau Procureur de la République, l'avez-vous déjà rencontré ?

M : j'ai pris des contacts pour le rencontrer cet été ou en septembre. Je souhaiterais pouvoir renouveler avec lui les points d'étape réguliers que nous avions avec son prédécesseur.

H : il y a une dizaine de jours, la disparition de chats a été constatée, dans le secteur du « Clos du Passage ».

M : je demanderai à la Police municipale mais à ce jour je n'ai pas de retour en ce sens.

H : rue d'Armagnac, il y a une famille possédant 3 ou 4 voitures.

M : nous ne sommes pas en présence d'une infraction si la circulation n'est pas gênée.

INTERNET HAUT DEBIT

H : pour le déploiement de la fibre optique, avez-vous un planning des travaux ?

Intervention D Meynard : le déploiement du très haut-débit, que permettra la fibre optique, est géré par l'opérateur Orange. Les travaux s'échelonnent sur toute la Commune. Le premier déploiement se fait sur le secteur le plus densément peuplé (Dolmayrac et Cœur de Ville) au dernier trimestre 2016 et les derniers raccordements seront réalisés fin 2017.

Fin de réunion 22h35